

ÉVÉNEMENT

## Le FEI et Bpifrance renforcent leur partenariat en faveur des entreprises innovantes

Dans le cadre Plan Juncker, le Fonds européen d'investissement (FEI) et Bpifrance ont signé le 12 octobre 2017 un nouvel accord de financement axé sur le soutien aux entreprises françaises innovantes.

Mis en ligne le 16 octobre 2017

### 600 M€ supplémentaires pour les deux prochaines années

> **Prêt Innovation**

> Capacité supplémentaire de financement de **400 M€** grâce à une garantie de 50 % du FEI.

> Objectif : Faciliter le lancement industriel et la mise sur le marché d'innovations de PME et petites ETI (moins de 500 salariés) pour des budgets allant jusqu'à 5 M€.

> **Prêt Amorçage Investissement**

> Nouvelle enveloppe de **200 M€** garantie à hauteur de 50 % par le FEI.

> Objectif : Permettre de renforcer la structure financière des jeunes entreprises qui réalisent une levée de fonds auprès d'investisseurs avisés et les accompagner dans leur développement en leur apportant un financement complémentaire jusqu'à 1 M€.